

Délibération du Comité Syndical
Séance du 05 décembre 2016

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 21
Votant : 26

L'an deux mil seize, le 05 décembre, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 28 novembre 2016.

Détail des votes
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 28 novembre 2016.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

12/12/2016
Et publication du :
16/12/2016

Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Frédéric WALLET, Philippe DRUMEZ, Jean Michel DUPONT, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Alain DE CARRION, Vice-Présidents,

Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Louis COURTOIS, Fabrice BAVIERE, Daniel DELCROIX, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Albert VIVIER, Gérard VINCKE, Michel GEORGE, Léon COPIN, Alain DEGUERRE, et Mesdames, Sylvie CRETON, Corinne BILLAUD, Conseillers Syndicaux.

Absents excusés : Madame Ewa VIVIER, et Messieurs Bruno TRACHE, Samuel OBLED, Jean-Michel LEGRAND, Guy WAREIN, et Gérard DELAHAYE.

Le Président

D. DELECOURT

Procurations : Madame Ewa VIVIER à Monsieur Albert VIVIER

Monsieur Bruno TRACHE à Monsieur Léon COPIN

Monsieur Jean-Michel LEGRAND à Monsieur Jean-Louis COURTOIS

Monsieur Guy WAREIN à Monsieur Jacques HERBAUT

Monsieur Samuel OBLED à Madame Corinne BILLAUD

A été nommé secrétaire : Monsieur Frédéric WALLET.

2016/12/N°3

Domaine d'intervention : FINANCES LOCALES

AVENANT CONVENTIONNEMENT CPOM

**MISSION ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU REVENU SOLIDARITE
ACTIVE**

Considérant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui a été conclue entre le Conseil Départemental du Pas de Calais et le SIVOM des 2 cantons pour la période 2014-2016.

Considérant que le Conseil Départemental soumettra au SIVOM des 2 Cantons le renouvellement de cette CPOM dédiée à la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, courant 2017.

Considérant que la continuité de cet engagement sera provisoirement assurée par un avenant établi par le Conseil Départemental et soumis à l'approbation du SIVOM des 2 Cantons.

Pour rappel, le Conseil Départemental alloue une subvention annuelle de 45 000 euros et un dédommagement des frais de déplacements pour les permanences assurées dans les communes du territoire (3 000 euros par an en moyenne).

Les actions d'insertion sociale sont destinées à lever les freins d'accès ou de retour à l'emploi durable. Elles sont proposées par les référents-Solidarité et inscrites dans le Contrat d'Engagements Réciproques signé avec chaque Bénéficiaire du RSA.

Le Président demande à l'Assemblée, l'autorisation de signer l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec le Conseil Départemental du Pas-De-Calais.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec le Conseil Départemental du Pas-De-Calais.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit,
Au registre suivent les signatures

Le Président



D. DELECOURT

REÇU LE 12 DEC. 2016



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.